



Bilan annuel et perspectives

Le renchérissement en point de mire

Date: 27 février 2023

En 2022, le renchérissement a suscité l'inquiétude de la population. Cette conclusion peut également être tirée de l'augmentation de plus de 60 % des annonces de citoyens au bureau du Surveillant des prix. Celui-ci a adapté ses priorités au début de l'année 2022 et a placé les prix de l'énergie de chauffage et de processus, les prix des carburants ainsi que les prix administrés au centre de son travail. Malgré les exigences actuelles, il a réussi à faire avancer d'autres dossiers importants: il a annoncé de nouveaux résultats, notamment dans le domaine de la santé, de la poste, de l'eau, des eaux usées et des déchets.

Un tiers des prix pratiqués dans le pays ne sont pas le résultat d'une concurrence efficace, mais des tarifs ou des prix fixés ou approuvés par des pouvoirs publics ou des entreprises disposant d'un monopole ou puissantes sur le marché. C'est pourquoi le Surveillant des prix a accordé une attention particulière à leur évolution. Pour les **prix administrés**, il a demandé la plus grande retenue. Il a recommandé que des vérifications visant à détecter un éventuel potentiel d'allègement soient effectuées. Il a en outre recommandé d'examiner si des réserves non prescrites par la loi pouvaient être utilisées pour éviter ou atténuer les mesures tarifaires. De son point de vue, il est par exemple particulièrement important de supprimer les taxes de concession pour l'utilisation du sol public pour la pose de conduites ou de lignes. En outre, un cofinancement par les impôts doit être envisagé lorsque les services offerts relèvent également de l'intérêt public. Dans certains endroits, ses revendications ont été couronnées de succès, par exemple en ville de Winterthur.

Dans **le dossier santé**, le Surveillant des prix a effectué, en 2022, une comparaison des prix pratiqués à l'étranger pour les dix analyses médicales qui génèrent les coûts les plus élevés en Suisse. Il a constaté qu'en 2020, les tarifs suisses des analyses de laboratoire étaient, en moyenne, 4,5 fois plus élevés que ceux des autres pays européens dans les cabinets médicaux et 2,3 fois plus élevés dans les laboratoires hospitaliers et privés. Il estime le potentiel d'économie pour les assureurs-maladie à plus d'un milliard de francs. Le Surveillant des prix a donc recommandé que les tarifs des analyses médicales soient, à l'avenir, fixés sur la base de comparaisons de prix avec l'étranger. Il salue la décision prise ensuite par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de baisser linéairement de 10% les tarifs des analyses de laboratoire à partir du 1er août 2022. Cela constitue un premier pas dans la bonne direction.

Le Surveillant des prix a pu constater, grâce à une observation du marché, que **les prix du gaz** en Suisse ont augmenté en moyenne d'environ 7 centimes/kWh de janvier à l'automne 2022. Les augmentations de prix observées différaient selon les distributeurs de gaz et les catégories de consommateurs. Son enquête a certes révélé que l'augmentation des prix du gaz était largement justifiée par la hausse des coûts d'approvisionnement. Toutefois, lors de l'analyse concrète des tarifs de nombreuses communes au cours de l'année, il a constaté que des taxes continuaient à être prélevées sur la consommation de gaz naturel en de nombreux endroits. Il a appelé les communes à renoncer aux taxes parafiscales sur le gaz naturel afin de ne pas alourdir les factures de gaz. Il a également demandé aux entreprises de

distribution d'utiliser les réserves constituées les années précédentes grâce à des prix d'achat bas pour réduire les augmentations de prix. Ces recommandations ont été entendues dans plusieurs cas.

Pour lutter contre la forte hausse des prix des carburants, le Surveillant des prix a proposé, en mars 2022 déjà, que la concurrence entre les stations-service soit renforcée par une **application sur les prix des carburants**. Comme les marges (brutes) des stations-service de notre pays sont très élevées en comparaison européenne, une telle application pourrait avoir des effets positifs sur l'évolution des prix. Le TCS a repris cette proposition et a lancé sa propre application dès l'automne 2022. La qualité des données sera déterminante pour le succès à long terme de l'application et pour savoir si le risque (évitable) d'une orientation des prix vers le haut se concrétisera. Par ailleurs, le Surveillant des prix a analysé de l'évolution des marges le long de la chaîne de création de valeur des prix des carburants. Il publiera son rapport probablement au cours du premier trimestre 2023.

En 2023, le Surveillant des prix continuera à accorder une grande attention aux **prix de l'énergie**. Il tient beaucoup à ce que le potentiel de baisse des prix administrés dans ce domaine soit exploité au mieux. Il poursuivra également les travaux qu'il a entamés en 2022 dans le domaine des **denrées alimentaires**.

Le Surveillant des prix a conclu un accord à l'amiable avec la **Poste Suisse SA (Poste)** en 2021 déjà. Celui-ci est valable jusqu'à fin 2023 et fixe des limites de prix pour la plupart des catégories de produits. Pour les catégories de produits qui *ne sont pas* incluses dans ce règlement amiable, la Poste SA a déposé, en 2022, une demande d'augmentation de prix pour janvier 2023. Suite aux négociations qui ont eu lieu, l'entreprise a finalement renoncé à ces augmentations de prix.

En 2022, les clientes et clients des **transports publics (TP)** ont également pu profiter de billets dégriffés extrêmement populaires. Jusqu'à fin 2023, plusieurs millions de francs seront encore disponibles pour de tels billets. Le Surveillant des prix a obtenu, à plusieurs endroits, des réductions parfois considérables des prix des **cartes de stationnement annuelles pour riverains** qui profiteront aux habitants motorisés.

Outre le transport de personnes, le **transport de marchandises** a également été un sujet de discussion. Ainsi, le Surveillant des prix a entamé des négociations avec les Ports Rhénans Suisses. Il a convenu avec l'entreprise que les prix de transbordement des marchandises devaient être réduits de 10% en moyenne, au plus tard fin 2022. Entre-temps, les Ports Rhénans ont mis cette mesure en pratique.

Il est également réjouissant de constater que - malgré tout le travail supplémentaire - il a été possible d'émettre, en 2022, au total plus de 300 recommandations dans les domaines les plus divers, allant des tarifs de l'eau, des eaux usées, des déchets et de l'énergie aux tarifs hospitaliers et médicaux, en passant par les frais de stationnement. Il est en revanche regrettable que les délais de traitement aient fortement augmenté en raison de la charge de travail exceptionnelle et de l'augmentation constante du nombre de recommandations depuis des années.

Statistique des dénonciations d'abus et des cas traités en 2022

Le Surveillant des prix a traité 2368 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs dans le domaine de l'énergie (30.3 %) suivi du domaine de la santé (13.0 %) et du domaine de la télécommunication (5.5 %). Le Surveillant des prix a conclu 13 nouvelles solutions amiables. Les autorités ont soumis 735 projets de modifications tarifaires au Surveillant des prix. Dans 340 cas celui-ci a édicté une recommandation. Le plus grand nombre de recommandations concerne les *tarifs des déchets ainsi que de l'eau et de l'épuration* (180).

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03